

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale  
22 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 29<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 mai 2019, à 15 heures

*Président* : M. Kemayah..... (Libéria)**Sommaire**

Point 56 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 56 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (suite)**  
(A/C.4/73/L.23)

*Projet de résolution A/C.4/73/L.23 : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects*

1. **M. Mahfouz** (Égypte), Rapporteur du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, présentant le rapport du Comité sur sa session de fond de 2019 (A/73/19), indique que le Comité spécial s'est réuni du 11 février au 8 mars et le 27 mars 2019. Le Groupe de travail plénier a tenu des séances d'information les 14 et 15 février et s'est réuni du 22 février au 8 mars pour examiner les propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial et en établir la version définitive mais n'est pas parvenu à un accord sur une partie de fond du rapport. En conséquence, le Comité spécial a décidé que son Président devrait convoquer un groupe intersessions à composition non limitée des « Amis du Président » pour examiner ses méthodes de travail.

2. L'orateur déclare que le projet de résolution intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects » (A/C.4/73/L.23) fait fond sur des résolutions similaires adoptées ces dernières années. Des révisions ont été apportées pour tenir compte du fait que le rapport est de nature procédurale et ne contient pas de recommandations.

3. **Le Président** annonce que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

4. *Le projet de résolution A/C.4/73/L.23 est adopté.*

5. **M. Arbeiter** (Canada), dans une déclaration générale faisant suite à la décision, dit qu'il fera le point sur les consultations intersessions menées par le Groupe de travail plénier pour améliorer les méthodes de travail du Comité spécial et fera une présentation générale des mesures à prendre en prévision de la prochaine session.

6. Le Comité spécial n'ayant pas produit un document de fond final en 2013, il a procédé à un examen approfondi de ses méthodes de travail, ce qui a débouché sur plusieurs innovations qui lui ont servi ces dernières années. Avec l'appui de toutes les délégations, cette expérience pourrait être mise à profit pendant la période intersessions en cours pour améliorer davantage les méthodes du Comité. Pour ce faire, il importe d'écouter les suggestions et les recommandations de tous les participants. C'est pourquoi, le Comité a entrepris des consultations initiales avec tous les groupes régionaux et toutes les délégations qui ont participé aux négociations cette année-là. Des réunions seront également organisées avec des membres du Secrétariat et des présidents d'autres comités afin de mieux examiner les meilleures pratiques issues de procédures similaires dans l'ensemble du système des Nations Unies, qui seront mises en commun. Les pratiques établies au sein du Comité spécial seront également examinées pour déterminer les enseignements à tirer des approches antérieures.

7. Une réunion officielle sera organisée avec tous les coordonnateurs régionaux afin de réfléchir ensemble sur les méthodes de travail. La majorité des recommandations et suggestions reçues de manière officielle portent sur l'approche procédurale des délibérations et sur le plan du rapport du Comité spécial. En conséquence, les consultations officielles pourraient se concentrer sur ces points, l'objectif étant de parvenir à un consensus sur de nouvelles méthodes de travail avant juillet 2019 afin de permettre au Comité d'approuver d'éventuelles modifications de ses méthodes.

*La séance est levée à 15 h 15.*